

DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 03 août 2020

Séance du 03 août 2020
Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 10
Nombre de pouvoirs 6
Nombre de présents ou représentés 16

Le 03 août 2020 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 21 juillet 2020.

Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Jean Paul	BOMPAS
M.	Jean Marie	GAUDIN
Mme	Evelyne	GUITTARD
M.	André	GUEVARA

b) Membres suppléants

M.	Pierre-Jean	ALLAUME
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Yann	PILVEN LE SEVELLEC
M	André	SEGUIN

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Corinne	BOBET	
M.	Jean Paul	BOISNEAU pouvoir donné à	M. Jean-Paul BOMPAS
Mme	Régine	CATIN	
Mme	Régine	BRICHET pouvoir donné à	M. Alain DELETRE
M.	Daniel	FROGER	
Mme	Anne	GUILMET pouvoir donné à	M. Jean Marie GAUDIN
Mme	Sylvie	SOURISSEAU pouvoir donné à	M. André SEGUIN
Mme	Marie Christine	HONORE pouvoir donné à	Mme Elisabeth MARQUET
M.	Alain	REVEILLIERE	
M.	Paul	RABOUAN Pouvoir donné à	M. Hubert BOULTOUREAU

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 1-03082020 ELECTION DU PRESIDENT

La Présidente fait savoir aux membres du bureau que si en application des dispositions de l'article Article LO147-1 du code électoral, le mandat de député est incompatible avec les fonctions de président d'un centre de gestion de la fonction publique territoriale, il appartient à celui-ci en application de l'article LO151-1 du même code au plus tard le trentième jour qui suit son entrée en fonction de se démettre des fonctions ou mandats incompatibles avec son mandat parlementaire.

Qu'en ayant démissionné de ses fonctions de parlementaire à la date du 01 août 2020 à zéro heure, elle ne se trouve dès lors plus en situation d'incompatibilité l'obligeant à se démettre de ses fonctions de présidente.

Au-delà de cette déclaration, et à l'unanimité, les membres présents confirment Elisabeth MARQUET dans les fonctions de Présidente du Centre de gestion.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 03 août 2020

La Présidente
E. MARQUET



49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM n°2 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE 2-03082020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		7 500,00 €		0,00 €

La Présidente
Elisabeth MARQUET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION

Numéro SIRET : 28490002400019

POSTE COMPTABLE : Trésorerie principale d'Angers municipale

M832

DECISION MODIFICATIVE N° 2

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL.

ANNEE 2020

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

INFORMATIONS GENERALES		
Taux de cotisation	Valeur	Délibération du
Taux de cotisation facultatif	0,05	12/11/2019
Taux de cotisation obligatoire	0,80	12/11/2019

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	

(page uniquement servie après le vote du compte administratif)

EXECUTION DU

	REALISATIONS DE L'EXERCICE N-1			
	Mandats émis a)	Titres émis (dont 1066) b)	Résultat/solde d'exécution N-2* c)	Résultat/solde d'exécution* d)=b)-a)+c)
TOTAL DU BUDGET	5 938 670,69	6 514 117,04	0,00	575 446,35
Fonctionnement (total)	5 875 605,50	6 476 851,82	0,00	601 246,32
Investissement (total)	63 065,19	37 265,22	0,00	-25 799,97

*Indiquer le signe algébrique(Résultat ou Solde = Recettes-Dépenses)

Chap / Article (1)	Libellé	Pour mémoire :			RESTES A REALISER :
		Crédits ouverts	Dépenses engagées col.1	Mandats émis (y compris rattachements) col.2	Dépenses engagées non mandatées =col.1-col.2
TOTAL		7 381 988,00	5 938 670,69	5 938 670,69	0,00
Section de Fonctionnement (total)		6 588 300,00	5 875 605,50	5 875 605,50	I 0,00
011	Charges à caractère général	4 030 900,00	3 710 238,95	3 710 238,95	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 956 900,00	1 851 531,76	1 851 531,76	0,00
65	Autres charges de gestion courante	535 550,00	279 675,74	279 675,74	0,00
67	Charges exceptionnelles	14 852,68	4 061,73	4 061,73	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux	30 097,32	30 097,32	30 097,32	0,00
Section d'Investissement (total)		793 688,00	63 065,19	63 065,19	II 0,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	2 127,60	2 127,60	0,00
21	Immobilisations corporelles	763 688,00	60 937,59	60 937,59	0,00

(1) Chapitre ou article suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration. Ne sont mentionnés que les chapitres ou articles sur lesquels subsistent des restes à réaliser au 31/12/N

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
---------------------	--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	

BUDGET

RESTES A REALISER DE L'EXERCICE N-1			RESULTAT CUMULE = d)+g)	
Dépenses e)	Recettes f)	Solde * g)=f)-e)	EXCEDENT si (d+g)>0	DEFICIT si (d+g)<0
I+II 0,00	III+IV 0,00	0,00	575 446,35	
I 0,00	III 0,00	0,00	601 246,32	
II 0,00	IV 0,00	0,00		-25 799,97

*Indiquer le signe algébrique

		RESTES A REALISER
Chap / Article (1)	Libellé	Titres justifiés restant à émettre
TOTAL		0,00
Section de Fonctionnement (total)		III 0,00
Section d'Investissement (total)		IV 0,00

(1) Chapitre ou article suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration. Ne sont mentionnés que les chapitres ou articles sur lesquels subsistent des restes à réaliser au 31/12/N

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE - 1 - Dépenses	1

1 - DEPENSES de l'exercice + Restes à réaliser (1)

Chap	LIBELLES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses de fonctionnement		7 500,00	0,00	A1 7 500,00
011	Charges à caractère général	7 500,00		7 500,00

Chap	LIBELLES	Opérations réelles	Opérations d'ordre		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement - Total					B1
Dépenses d'ordre					

	Dépenses totales	Résultat reporté(1)	TOTAL SECTION
Fonctionnement	A1 7 500,00	D002 0,00	7 500,00
Investissement	B1 0,00	D001 0,00	0,00

(1) Après le vote du compte administratif

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
---------------------	--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE - 2 RECETTES	2

2 - RECETTES de l'exercice + Restes à réaliser (1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes de fonctionnement - Total			A2

Chap		Opérations réelles	Opérations d'ordre		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
	INVESTISSEMENT				
	Recettes d'investissement - Total				B2
	<i>Recettes d'ordre (2)</i>				
.9	Provisions pour dépréciation				

	Recettes totales	Résultat reporté(1)	Affectation (2)	TOTAL SECTION
Fonctionnement	A2	0,00	R002	0,00
Investissement	B2	0,00	R001	0,00
			R1068	0,00

(1) Après le vote du compte administratif

(2) Après le vote du compte administratif et la décision d'affectation pris par le conseil d'administration

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
---------------------	--	-----------	-------------

III - INFORMATIONS GENERALES	III
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

Le conseil d'administration a voté le présent budget :

(Pour Mémoire)

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- avec les opérations détaillées dans l'état III - B2 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

**A - SECTION DE FONCTIONNEMENT
VUE D'ENSEMBLE**

Chapitres		Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante	
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	4 100 300,00	7 500,00		7 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 131 300,00	0,00		0,00
85	Autres charges de gestion courante	536 800,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	155 335,61	0,00		0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	46 564,39	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00		0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00		0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		6 870 300,00	7 500,00	I	7 500,00
RECETTES					
70	Produits des activités	3 188 000,00	0,00		0,00
72	Travaux en régie	0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	17 149,50	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00		0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00		0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		3 227 149,50	0,00	I	0,00

	Opérations de l'exercice (col 1)	Résultat reporté (col 2) (2)	Restes à réaliser (col 3) (2)	Cumul section (col 1+2+3)
Dépenses	I 7 500,00	D002 0,00	0,00	7 500,00
Recettes	II 0,00	R002 0,00	0,00	0,00

(1) Primitif ou cumulé

(2) A n'inscrire que si le CA a été voté

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
-----------------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - Détail dépense	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	4 100 300,00	7 500,00	7 500,00
6042	Achats prestations de services	400,00	0,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	14 000,00	0,00	
60631	Entretien	2 500,00	0,00	
60632	Petit équipement	8 000,00	0,00	
6065	Fournitures de bureau	13 000,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	0,00	
6132	Locations Immobilières	38 000,00	0,00	
6135	Locations mobilières	10 000,00	0,00	
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	12 000,00	0,00	
61558	Autres biens mobiliers	600,00	0,00	
6156	Maintenance	35 000,00	0,00	
6161	Assurance multirisques	5 000,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	3 712 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	0,00	
6225	Indemnités à l'agent comptable et aux régisseurs	1 300,00	0,00	
62264	Honoraires médicaux	2 000,00	0,00	
62268	Autres honoraires	2 000,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00	
62511	Personnel du centre	8 000,00	0,00	
62513	Personnel privé d'emploi	0,00	0,00	
62518	Autres frais de voyages et déplacements	8 000,00	0,00	
6257	Réceptions	15 000,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	0,00	
6281	Concours financiers divers (cotisations...)	32 000,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	7 500,00	
6288	Autres	120 000,00	0,00	
63512	Taxes foncières	3 000,00	0,00	
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 131 300,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	35 000,00	0,00	
6331	Versement de transport	22 200,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 000,00	0,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion	11 500,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	4 000,00	0,00	
6411	Personnel titulaire (1)	991 000,00	0,00	
6413	Personnel non titulaire (1)	457 000,00	0,00	
6431	Personnel pris en charge	15 000,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	293 000,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	270 000,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	18 500,00	0,00	
6458	Cotisations aux organismes sociaux	3 200,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 900,00	0,00	
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	536 800,00	0,00	0,00
6531	Indemnités au Président et aux vices présidents	54 850,00	0,00	
65321	Membres du conseil d'administration	3 500,00	0,00	
6533	Cotisations de retraite	3 100,00	0,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	350,00	0,00	
6535	Formation	25 000,00	0,00	
6561	Remboursements d'activités syndicales	450 000,00	0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
---------------------	--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - Détail dépense	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante
	TOTAL GESTION DES SERVICES	6 768 400,00	7 500,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	155 335,61	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 335,61	0,00	
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	46 564,39	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	46 564,39	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES (4)	6 970 300,00	7 500,00	7 500,00
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 970 300,00	7 500,00	7 500,00

	Opérations de l'exercice (col 1)	Résultat reporté (col 2)(6)	Restes à réaliser (col 3)(6)	Cumul section (col 1+2+3)
Dépenses	7 500,00 €	0,00 €	0,00	7 500,00

- (1) Indiquer que les articles utilisés
 (2) Primitif ou cumulé
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) 011 (sauf 603) + 012 + 65 + 7589 + 66 (sauf 6611) + 67 (sauf 6741, 675)
 (5) 603 + 6611 + 6741 + 675 + 68 + 023
 (6) Après le vote du compte administratif

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A2

Art.(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante
70	Produits des activités	3 188 000,00	0,00	0,00
7061	Cotisations obligatoires	1 458 000,00	0,00	
7062	Cotisations additionnelles	91 000,00	0,00	
70631	Produits des adhésions au titre des assurances	590 000,00	0,00	
70638	Autres conventions et remboursements	0,00	0,00	
7066	Cotisations des organismes non affiliés	160 000,00	0,00	
7068	Autres cotisations et prestations	70 000,00	0,00	
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	2 000,00	0,00	
70842	Autres refacturations de personnels mis à disposition	595 000,00	0,00	
7085	Remboursement du coût-lauréat	10 000,00	0,00	
7086	Transfert de ressources du CNFPT	0,00	0,00	
7088	Autres produits d'activités	212 000,00	0,00	
72	Travaux en régie	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles non affectés aux activités prof.	22 000,00	0,00	
75888	Autres	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	17 149,50	0,00	0,00
64198	Autres	17 149,50	0,00	
	TOTAL GESTION DES SERVICES	3 227 149,50	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES (4)	3 227 149,50	0,00	0,00
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 227 149,50	0,00	

	Opérations de l'exercice (col 1)	Résultat reporté (col 2)(6)	Restes à réaliser (col 3)(6)	Cumul section (col 1+2+3)
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'indiquer que les articles utilisés
 (2) Primitif ou cumulé
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) 70 + 74 + 75 + 013 (sauf 6611 ICNE) + 77 (sauf 777) + 7911
 (5) 72 + 6611 + 777 + 78 + 79 (sauf 7911)
 (6) Après le vote du compte administratif

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL POUR CERTAINS ARTICLES	A3

Art.	Dépenses			

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL POUR CERTAINS SERVICES	A3

Art	Libellé			

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B1

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2019 (1)	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	A 0,00	B 0,00	0,00
	<i>Dépenses d'équipement</i>			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	C 0,00	D 0,00	0,00
	<i>Recettes des opérations financières</i>			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00

	TOTAL	Solde d'exécution (1)	Affectation (1)	TOTAL CUMULE (4)
Dépenses	=A+B 0,00	D001 0,00		0,00
Recettes	=C+D 0,00	R001 0,00	R1068 0,00	0,00

- (1) Après le vote du compte administratif
 (2) Le vote porte sur les seules propositions du Président, hors restes à réaliser
 (3) Reporter le total des chapitres. Chaque opération fait l'objet d'un vote
 (4) Le total des recettes est au moins égal au total des dépenses

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENT – DEPENSES ET RECETTES NON INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS	B2

Art.	Libellé	Reports (1)	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,licences,marques,pro	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et d'informatique	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00
	EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00

(1) En dépenses: dépenses engagées non mandatées; en recettes: recettes à émettre

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - OPERATIONS (DETAIL PAR ARTICLE)	B2

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2) (4)			Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	B 0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	C 0,00	D 0,00

Besoin de financement = (A+B) - (C+D)	
Excédent de financement = (C+D) - (A+B)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
---------------------	--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	B3

Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		(3)
			Restes à réaliser	
	DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D			I
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C			II
	<i>Transferts entre sections = C+D</i>			
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (C)</i>			
	<i>Charges transférées (D) = E+F+G</i>			
	<i>Travaux en régie (E)</i>			
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>			
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>			

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	CUMUL
Dépenses	I	D001	IV

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le centre de gestion
 (2) cf. p. 4 - Modalités de vote, III ;
 (3) Crédits de l'exercice votés lors de la séance ;

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B3

Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Vote de l'assemblée délibérante (4)
		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (3)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		49 673,68	0,00	III 0,00
Ressources propres externes (a)		2 929,29	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	2 929,29	0,00	0,00
Autres recettes financières (b)		46 744,39	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marque	6 365,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments publics	18 751,85	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	19 781,54	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 846,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (c)				0,00
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marque			0,00
28131	Bâtiments publics			0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique			0,00
28184	Mobilier			0,00

	Opérations de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III 0,00	R001 0,00	R1068 0,00	V 0,00

	Déficit = (I)-(III)	Excédent = (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II (5)
Solde des op. financières	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses financières (IV)	0,00
Recettes financières (V)	0,00
Solde (recettes - dépenses)	0,00 (5)

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Modalités de vote, III.
 (3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a plus de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.
 (4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	B3

Art.	Libellé		

(1) Les dépenses sont égales aux recettes

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
DETAIL DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	

DETAIL DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Désignation de l'opération (hors virement de section à section)	DEPENSES D'EXPLOITATION (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
Désignation de l'opération	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES D'EXPLOITATION (1)	
TOTAL				
<i>Virement de section à section (D023=R021)</i>	023		021	

(1) Les dépenses d'exploitation (A1) sont égales aux recettes d'investissement (B2); les dépenses d'investissement (B1) sont égales aux recettes d'exploitation (A2).

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - RECAPITULATION	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au - / - / N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REPARTITION PAR COMPTE	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au - / - / N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL					

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL	DM	2020
---------------------	---------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES		IV
ETAT DE LA DETTE - DETAIL		

Année réalisation	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en année	Taux			Périodicité rembt (4)	Date de la 1ère année de rembt.		Dette en capital à l'origine	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice	
				F.R.V. (1)	Index (2)	Marge (3)		TEG	de l'int.			du cap.	Intérêts
TOTAL													

EMPRUNTS REFINANCES

Année réalisation	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en année	Taux			Périodicité rembt (4)	Date de la 1ère année de rembt.		Dette en capital à l'origine	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice	
				F.R.V. (1)	Index (2)	Marge (3)		Taux	de l'int.			du cap.	Intérêts
TOTAL													

(1) Indiquer F pour taux fixe, R pour taux révisable, V pour variable
(2) Indiquer la nature de l'index retenu (Exemple : EURIBOR, 3mois, DAT)
(3) Marge appliquée à l'index retenu
(4) Indiquer A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, et M pour mensuel

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL	DM	2020
---------------------	---------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
IV	
ETAT DE LA DETTE - DETAIL	

EMPRUNTS DE REFINANCEMENT

Année réalisation	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en année	Taux			Périodicité rembt (4)	Date de la 1ère année de rembt.		Dette en capital à l'origine	Montant des pénalités		Annuité à payer dans l'exercice	
				F.R.V. (1)	Index (2)	Marge (3)		TEG	de l'int.		du cap.	Capitalisées	Non Cap.	Intérêts
TOTAL														

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20200803-DM2-03082020-DE
Date de télétransmission : 19/08/2020
Date de réception préfecture : 19/08/2020

(1) Indiquer F pour taux fixe, R pour taux révisable, V pour variable
(2) Indiquer la nature de l'index retenu (Exemple : EURIBOR 3mois, OAT)
(3) Marge appliquées à l'index retenu
(4) Indiquer A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, et M pour mensuel

49007	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
Code INSEE			

IV - ANNEXES	IV
CREDITS DE TRESORERIE	

Date de la délibération	Date de réalisation	Organisme prêteur	Index	Marge	Montant de la commission	Montant maximum autorisé	Montant des tirages	Montant total des remboursements	Capital restant du au 01/01/	Intérêts mandatés au 31/12/	Commissions mandatées au 31/12/
TOTAL											

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20200803-DM2-03082020-DE
Date de télétransmission : 19/08/2020
Date de réception préfecture : 19/08/2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

Structure	Indices sous-jacents		(1) indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

49007
Code INSEE

CENTRE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL.

DM

2020

IV - ANNEXES

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL MOBILIER ET IMMOBILIER

IV

8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL MOBILIER ET IMMOBILIER

Année du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Taux d'intérêt théorique	Périodicité des échéances	Montant de la redevance	Montant de la valeur résiduelle

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20200803-DM2-03082020-DE
Date de télétransmission : 19/08/2020
Date de réception préfecture : 19/08/2020

49007
Code INSEE

CENTRE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL.

DM

2020

IV - ANNEXES

IV
ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01 de l'exercice	Annuité à verser au cours de l'exercice
	Total						

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20200803-DM2-03082020-DE
Date de télétransmission : 19/08/2020
Date de réception préfecture : 19/08/2020

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL	DM	2020
---------------------	---------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme attributaire	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01 de l'exercice	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
Total							

IV - ANNEXES

IV

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Désignation (localisation pour les immeubles)	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortis- sement	Cumuli des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable	Amortissement de l'exercice
10 Ecrans led 22" Fujitsu E22-8 ts pro	2018	1 398,00	2	699,00	0,00	699,00
10 licences antivirus	2019	207,60	2	0,00	103,60	104,00
18 Ecrans LED 22" Iiyama ProLite E2282 HS-B1	2019	2 227,44	2	0,00	1 113,44	1 114,00
2 bureaux et 2 caissons service Instances médicales	2015	1 051,20	10	420,00	526,20	105,00
2 PC HP Business Desktop 290 G2	2019	1 188,00	2	0,00	594,00	594,00
29 PC HP Business Desktop 290 G2	2019	17 226,00	2	0,00	8 613,00	8 613,00
4 disques durs	2018	1 322,40	2	661,00	0,00	661,40
4 Ecrans Led 22" Iiyama X2283HS-B3	2019	499,20	2	0,00	249,20	250,00
4 PC Portables 13.3" LENOVO L390 YOGA	2019	4 123,20	2	0,00	2 061,20	2 062,00
6 Ecrans Iiyama	2018	1 130,62	2	565,00	0,00	565,62
Acquisition travaux WC 1er et 2ème étage - Création WC	2018	373,02	10	37,00	299,02	37,00
Aménagement de Bureaux travaux plâtrerie	2015	3 439,20	10	1 376,00	1 719,20	344,00
Aménagement de bureaux travaux plâtrerie	2015	1 450,32	10	580,00	725,32	145,00
Aménagement des sanitaires rez de chaussée	2017	1 242,00	10	248,00	870,00	124,00
Aménagement des sanitaires rez de chaussée	2017	1 260,43	10	252,00	882,43	126,00
Aménagement extérieur sas d'entrée	2019	204,00	10	0,00	184,00	20,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires	2016	2 640,00	10	792,00	1 584,00	264,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n° 6	2019	395,00	10	0,00	356,00	40,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n° 2	2018	600,00	10	60,00	480,00	60,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n° 3	2019	96,00	10	0,00	86,00	10,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n° 4	2019	24,00	10	0,00	22,00	2,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n° 5	2019	120,00	10	0,00	108,00	12,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - Note honoraires N° 8	2019	480,00	10	0,00	432,00	48,00
Armoire métallique Etic	2019	359,10	10	0,00	323,10	36,00
Bureau et caisson service Gestion des Carrières	2019	1 081,30	10	0,00	973,30	108,00
Bureaux	2015	1 407,60	10	564,00	702,60	141,00
CABLAGE - 5 PASSAGES PLANCHER 3 CABLES + CORDONS	2014	492,12	10	245,00	198,12	49,00
Câblage informatique	2017	227,63	10	46,00	158,63	29,00
Câblage informatique et téléphonique	2015	2 130,97	10	852,00	1 065,97	209,00

49007

CENTRE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL.

DM

2020

IV - ANNEXES

IV

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Désignation (localisation pour les immeubles)	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable	Amortissement de l'exercice
Câblage téléphonique	2015	601,92	10	240,00	301,92	60,00
Climatisation réversible	2016	5 710,68	10	1 713,00	3 426,68	571,00
Climatisation réversible (rez de chaussée)	2016	12 373,14	10	3 711,00	7 425,14	1 237,00
Climatisation réversible (rez de chaussée)	2016	951,78	10	285,00	571,78	95,00
Copieur couleur C 258	2019	3 054,00	2	0,00	1 527,00	1 527,00
Création d'un SAS	2019	438,00	10	0,00	394,00	44,00
Création d'un SAS - documents de consultation d'entreprises	2017	336,00	10	68,00	234,00	34,00
Diagnostic amiante avant travaux	2017	558,00	10	112,00	390,00	56,00
Diagnostic plomb avant travaux	2017	216,00	10	44,00	150,00	22,00
DSN logiciel	2019	1 920,00	2	0,00	960,00	960,00
Etagères salle informatique	2014	1 644,00	10	820,00	660,00	164,00
garde corps batiments	2011	13 756,87	20	5 496,00	7 573,87	687,00
GED Instances Médicales - Logiciel Moovapps	2018	6 630,00	2	3 315,00	0,00	3 315,00
Installation de 2 barrières levantes	2019	8 757,60	10	0,00	7 881,60	876,00
Licence Migration from TeamViewer Buisness 8 to Teamviewer Bui	2018	477,60	2	238,00	0,00	238,60
Licences Kaspersky	2018	3 276,00	2	1 638,00	0,00	1 638,00
Licences windows server 2016 standard	2018	218,40	2	109,00	0,00	109,40
Lot n° 2 Menuiseries alu - Serrurerie	2019	16 286,15	10	0,00	14 657,15	1 629,00
Meuble rangement	2013	6 291,56	10	3 774,00	1 888,56	629,00
MISE EN PLACE VMC WC ETAGE	2017	4 635,36	10	928,00	3 243,36	464,00
Mobilier bureaux	2013	2 301,10	10	1 380,00	691,10	230,00
Motoreducteur d'opérateur de porte cabine d'ascenseur	2015	4 049,56	10	1 620,00	2 024,56	465,00
Onduleur 3 KVA	2018	2 543,52	2	1 272,00	0,00	1 271,52
PC portable Lenovo L390 - 13,3" I5-8265U	2019	3 585,60	2	0,00	1 792,60	1 792,90
PC portable LENOVO YOGA	2018	1 262,40	2	0,00	631,40	631,00
placards maison des maires	2008	3 195,83	15	2 343,00	639,83	293,00
Plateau droit arrondi gauche + 4 pieds	2016	590,40	10	177,00	354,40	69,00
pompes chauffage	2008	5 084,90	15	4 407,00	348,90	359,00
portes	2006	4 536,43	20	2 938,00	1 372,43	226,90
Rampe escalier	2016	4 494,00	10	1 347,00	2 698,00	495,00
Rayonnage bureau instances médicales	2015	1 944,48	10	776,00	974,48	188,00

49007	CENTRE DE GESTION	DM	2020
Code INSEE		BUDGET PRINCIPAL	

IV - ANNEXES	IV
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	

Désignation (localisation pour les immeubles)	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable	Amortissement de l'exercice
Réaménagement bureau du RDC travaux de plomberie et de chauffage	2015	1 328,39	10	532,00	663,39	133,00
Réaménagement du parvis et du SAS d'entrée	2019	8 131,66	10	0,00	7 318,66	813,00
Réaménagement d'un bureau au rch travaux d'électricité	2015	3 548,06	10	1 420,00	1 773,06	365,00
Réaménagement d'un bureau au rdc travaux peinture et sol	2015	3 928,03	10	1 572,00	1 963,03	393,00
REFONTE CABLAGE INFORMATIQUE EN CATEGORIE 6a + remplis chaudière gaz	2014	15 194,16	10	7 595,00	6 090,16	1 519,00
Rénovation éclairage hall accueil + réunion	2010	16 221,85	10	14 598,00	0,00	1 623,85
Salles archive et informatique travaux peinture	2017	12 504,13	10	2 500,00	8 754,13	1 250,00
Table de bureau rectangulaire + Table demi lune + caisson mobil	2015	1 658,99	10	664,00	828,99	166,00
Table de bureau rectangulaire + Table modulaire demi lune + Cai	2015	858,00	10	344,00	428,00	86,00
Travaux de plâtrerie hall d'entrée et salle de réunion	2015	844,40	10	376,00	474,40	94,00
Travaux de plâtrerie hall d'entrée et salle de réunion	2017	8 214,67	10	1 642,00	5 751,67	821,00
Travaux détection de présence sur ascenseur	2014	4 656,00	10	2 330,00	1 860,00	466,00
Travaux plafond 2ème étage - Création VMC	2017	549,00	10	110,00	384,00	55,00
Travaux plafonds et murs hall d'entrée et salle de réunion	2017	2 970,08	10	594,00	2 079,08	297,00
Travaux réfection parking	2011	35 914,68	20	14 367,00	19 751,68	1 796,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20200803-DM2-03082020-
DE
Date de télétransmission : 19/08/2020
Date de réception préfecture : 19/08/2020

49007

CENTRE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL.

DM

2020

Code INSEE

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Compte d'imputation	Libellé	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision (cumul)	Utilisation ou Reprise		Solde
					Date	Montant	
TOTAL GENERAL							

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20200803-DM2-03082020-
DE
Date de télétransmission : 19/08/2020
Date de réception préfecture : 19/08/2020

49007
Code INSEE

CENTRE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL.

DM

2020

IV - ANNEXES

ETAT DE REPARTITION DES CHARGES

IV

ETAT DE REPARTITION DES CHARGES

Exercice d'origine	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice
TOTAL					

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20200803-DM2-03082020-
DE
Date de télétransmission : 19/08/2020
Date de réception préfecture : 19/08/2020

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
-----------------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES	

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
AMORTISSEMENT	Catégories de biens amortis : Durée :	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPRISES AU COMPTE DE RESULTAT		
AUTRES PROCEDURES		

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
-----------------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DU PERSONNEL	

PERSONNEL PERMANENT

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		37	32	0
Administrateur général	A	1	1	0
Attaché	A	5	3	0
Attaché principal	A	1	1	0
Attaché Principal	A	0	0	0
Directeur	A	1	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1	0
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Rédacteur	B	6	6	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	0	0
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0	0	0
Adjoint administratif	C	10	7	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	2	2	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4	4	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5	5	0
FILIERE TECHNIQUE (2)		5	1	1
Ingénieur	A	1	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	0	0	0
Technicien territorial	B	2	0	0
Adjoint technique	C	2	1	1
Total général (=1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		42	33	1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, ou C

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DU PERSONNEL	

PERSONNEL PRIS EN CHARGE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE CULTURELLE (7)		1	1	0
Directeur d'école de musique empl spécifique	B	1	1	0
Total général (=1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		1	1	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1996
 (2) Catégories : A, B, ou C

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
-----------------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DU PERSONNEL	

AGENTS NON TITULAIRE (Emploi pourvu)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)
			Indice	Euros	
EFFECTIF AU 01/01/2020					
Emplois article 25 DAVODEAU P.	A	ADM	441	0,00	Remplt mala
Emplois article 25 HATTON N.	A	ADM	441	0,00	Vacance temp
Emplois article 25 RAMBAULT B.	A	ADM	441	0,00	Remplt mala
Emplois article 25 ALI A.	C	TECH	348	0,00	Remplt mala
Emplois article 25 BARTH T.	C	TECH	348	0,00	Vacance temp
Emplois article 25 CALATRAVA F.	C	TECH	348	0,00	Acct temp
Emplois article 25 ESSEUL E.	C	ADM	348	0,00	Remplt mala
Emplois article 25 LANEVAL C.	C	ADM	348	0,00	Remplt mala
Emplois article 25 MARTIN L.	C	ADM	348	0,00	Acct temp
Emplois article 25 ROUGE C.	C	ANIM	348	0,00	Acct temp
Emplois article 25 SERRANO M.	C	TECH	348	0,00	Vacance temp
Emplois article 25 THENOT L.	C	TECH	348	0,00	Acct temp
Emplois article 25 THEVENY A.	C	ADM	348	0,00	Vacance temp
Total				0,00	

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et Informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un Indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de -2000 habitants

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

CENTRE DE GESTION - 49 - BUDGET PRINCIPAL.

DM n° 2 2020

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CONSOLIDEE

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
EXPLOITATION					
DEPENSES	6 970 300,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
RECETTES	9 724 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) TOTAL = Restes à réaliser de n-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

II - BUDGET ANNEXE

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
EXPLOITATION					
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) TOTAL = Restes à réaliser de n-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

III - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	7 750 300,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	10 504 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) TOTAL = Restes à réaliser de n-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	DM	2020
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	

Présenté par le Présidente Elisabeth MARQUET,
 A Angers, le 03/08/2020
 Le Présidente Elisabeth MARQUET,

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 16
 VOTES : Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
 A Angers, le

Date de convocation : 21/07/2020

Les membres du Conseil d'administration,

Monsieur BOMPAS Jean-Paul	
Monsieur DELETRE Alain	
Monsieur GAUDIN Jean-Marie	
Madame GUITTARD Evelyne	
Monsieur GUEVARA André	
Madame MARQUET Elisabeth	
Monsieur ALLAUME Pierre-Jean	
Monsieur BOULTOUREAU Hubert	
Monsieur PILVEN LE SEVELLEC Yann	
Monsieur SEGUIN André	

Certifié exécutoire par le Présidente Elisabeth MARQUET, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/08/2020 et de la publication le 05
 A Angers, le 03/08/2020

SOMMAIRE

- p.2 Informations générales
- p.3 Exécution du budget de l'exercice précédent - Dépenses
- p.4 Exécution du budget de l'exercice précédent - Recettes
- p.5 2 - Balance générale du budget - Dépenses
- p.6 2 - Balance générale du budget - Recettes
- p.7 A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- p.8 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p.10 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p.11 A3 - Section de fonctionnement - Détail pour certains articles
- p.12 A3 - Section de fonctionnement - Détail pour certains services
- p.13 B1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- p.14 B2 - Section d'investissement - Equipement non individualisé
- p.15 B2 - Section d'investissement - Opérations d'équipement votées
- p.16 B3 - Section d'investissement - Opérations financières - Dépenses
- p.17 B3 - Section d'investissement - Opérations financières - Recettes
- p.18 B3 - Section d'investissement - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Section de fonctionnement	Joint	Sans objet	Section d'investissement	Joint	Sans objet
p.			p.		

	Jointes	Sans Objet
p.19 Détail des opérations d'ordre de section à section	X	
p.20 Etat de la dette - Récapitulation	X	
p.21 Etat de la dette - Détail	X	
p.23 Etat des crédits de trésorerie	X	
p.24 Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)	X	
p.25 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.26 Etat des engagements donnés	X	
p.27 Etat des engagements reçus	X	
p.28 Amortissement des immobilisations	X	
p.31 Etat des provisions	X	
p.32 Etat de répartition des charges	X	
p.33 Méthodes utilisées	X	
p.34 Etat du personnel	X	
p.37 Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.38 Arrêté et signatures	X	

La Présidente
Elisabeth MARQUET



DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 03 août 2020

Séance du 03 août 2020
Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 10
Nombre de pouvoirs 6
Nombre de présents ou représentés 16

Le 03 août 2020 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 21 juillet 2020.

Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Jean Paul	BOMPAS
M.	Jean Marie	GAUDIN
Mme	Evelyne	GUITTARD
M.	André	GUEVARA

b) Membres suppléants

M.	Pierre-Jean	ALLAUME
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Yann	PILVEN LE SEVELLEC
M	André	SEGUIN

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Corinne	BOBET	
M.	Jean Paul	BOISNEAU pouvoir donné à	M. Jean-Paul BOMPAS
Mme	Régine	CATIN	
Mme	Régine	BRICHET pouvoir donné à	M. Alain DELETRE
M.	Daniel	FROGER	
Mme	Anne	GUILMET pouvoir donné à	M. Jean Marie GAUDIN
Mme	Sylvie	SOURISSEAU pouvoir donné à	M. André SEGUIN
Mme	Marie Christine	HONORE pouvoir donné à	Mme Elisabeth MARQUET
M.	Alain	REVEILLIERE	
M.	Paul	RABOUAN Pouvoir donné à	M. Hubert BOULTOUREAU

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°2-03082020 : MODIFICATION BUDGETAIRE
EXERCICE 2020

La Présidente fait savoir aux Membres du conseil d'administration qu'il convient d'ajouter au chapitre 011 article 6283 la somme de 7. 500 €, afin de tenir compte d'une augmentation des dépenses nécessaires aux frais de nettoyage des locaux ; l'incidence sur l'équilibre budgétaire se traduit par une diminution de l'excédent.

Budget 2020

BUDGET	DM	
Dépenses de fonctionnement	+ 7 500 €	6 977 800 €
CHAPITRE 11 Charges à caractère général	+ 7 500 €	4 107 800 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	+ 7 500 €	12 500 €
Recettes de Fonctionnement		9 724 000 €

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 03 août 2020

La Présidente
E. MARQUET



DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 03 août 2020

Séance du 03 août 2020
Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 10
Nombre de pouvoirs 6
Nombre de présents ou représentés 16

Le 03 août 2020 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 21 juillet 2020.

Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Jean Paul	BOMPAS
M.	Jean Marie	GAUDIN
Mme	Evelyne	GUITTARD
M.	André	GUEVARA

b) Membres suppléants

M.	Pierre-Jean	ALLAUME
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Yann	PILVEN LE SEVELLEC
M	André	SEGUIN

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Corinne	BOBET	
M.	Jean Paul	BOISNEAU	pouvoir donné à M. Jean-Paul BOMPAS
Mme	Régine	CATIN	
Mme	Régine	BRICHET	pouvoir donné à M. Alain DELETRE
M.	Daniel	FROGER	
Mme	Anne	GUILMET	pouvoir donné à M. Jean Marie GAUDIN
Mme	Sylvie	SOURISSEAU	pouvoir donné à M. André SEGUIN
Mme	Marie Christine	HONORE	pouvoir donné à Mme Elisabeth MARQUET
M.	Alain	REVEILLIERE	
M.	Paul	RABOUAN	Pouvoir donné à M. Hubert BOULTOUREAU

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N° 3-03082020 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2020-
2022 SIGNÉE AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS**

La Présidente rappelle qu'une convention a été passée entre le CDG 49 et la Caisse de dépôts et consignations en sa qualité de gestionnaire de la CNRACL de l'IRCANTEC et du RAFPT afin d'établir un partenariat entre les deux organismes définissant les missions d'intermédiation assurées par le CDG au profit de la CDC en sa susdite qualité.

Elle rappelle aux membres du Conseil d'administration que ceux-ci se sont prononcés en faveur du renouvellement de ce partenariat pour la période de 2020 à 2022, sur la base d'un projet de convention adopté le 25 février dernier, que toutefois le projet de convention soumis à la lecture du conseil et tel que présenté alors par la caisse des dépôts, a fait l'objet d'une finalisation qui sans changer l'équilibre financier ni les principes de fonctionnement, présente de nouvelles rédaction des références au renvoi des pièces annexes. C'est cette nouvelle rédaction qui est soumise, aujourd'hui, au vote de l'assemblée.

La Présidente souligne que les masses budgétaires affectées par la Caisse des dépôts à cette mission sont inchangées à savoir :

1 911 260 € pour l'année 2020 répartis comme suit :
1 741 260 € au titre de la CNRACL
100 000 € au titre du RAFP
70 000 € au titre de l'IRCANTEC

1 864 430 € pour l'année 2021 répartis comme suit :
1 694 430 € au titre de la CNRACL
100 000 € au titre du RAFP
70 000 € au titre de l'IRCANTEC

1 818 540 € pour l'année 2022 répartis comme suit :
1 648 540 € au titre de la CNRACL
100 000 € au titre du RAFP
70 000 € au titre de l'IRCANTEC

Au regard du contenu de la convention, et après délibération, les membres du Conseil d'administration, AUTORISENT, la signature de la Convention telle qu'elle est annexée ci-dessous.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

Fait à Angers

Le 03 août 2020

La Présidente

E. MARQUET





**Retraites
et solidarité .**

CONVENTION 2020 - 2022

ENTRE

Le Centre de Gestion du MAINE ET LOIRE

Et

La CAISSE DES DEPOTS,

Agissant en qualité de gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFF

ENTRE :

La Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public à caractère spécial créé par l'article 100 §2 de la loi du 28 avril 1816, codifié aux articles L 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, dont le siège est situé 56 rue de Lille à Paris (7ème)

Représentée par le Directeur de la Direction des Retraites et de la Solidarité,

Monsieur Michel Yahiel

Agissant, en application de l'article 1er du décret n° 2007-173 du 7 février 2007, en tant que gestionnaire et représentante de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),

Agissant en application de l'article 32 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004, en tant que gestionnaire du Régime public de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP),

Agissant en application de l'article 2 du décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970, en tant que gestionnaire de l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec).

d'une part,

Ci-après désignée « la Caisse des Dépôts »

ET

Le Centre de Gestion du MAINE ET LOIRE

Dont le siège est 9 rue du Clon 49 000 ANGERS

Représenté par sa Présidente Madame MARQUET Elisabeth

d'autre part,

Ci-après désigné « Le centre de gestion »

Vu les articles 23 et 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant réforme de la fonction publique, et notamment l'alinéa 4 de l'article 50.

Vu la précédente convention de partenariat 2015-2017 et ses avenants.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La présente convention de partenariat organise le concours apporté par le centre de gestion (CDG) aux employeurs territoriaux dans le cadre des relations avec la Caisse des Dépôts (CDC) gestionnaire de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC.

Au cours de la dernière décennie, la gestion du régime a connu de profonds changements, passant d'une gestion en sortie de régime (liquidation, rétablissement, départ dans la fonction publique d'Etat) à une gestion au fil de la carrière, le compte individuel retraite (CIR) devenant progressivement l'élément central de la gestion du régime.

L'assuré est passé d'une situation où il ne disposait pas en cours de carrière de visibilité sur ses informations de carrière à une situation où :

- il peut consulter et faire modifier sa carrière en temps réel à tout moment de son parcours professionnel,
- Il est informé régulièrement des éléments de carrière le concernant, détenus par l'ensemble des régimes auprès desquels il a cotisé et il a la possibilité de recours en cas d'inexactitude,
- Il dispose d'estimations globales bien en amont de sa date éventuelle de départ en retraite.

La qualité de service de cette nouvelle gestion dépend essentiellement de la tenue des CIR en termes de complétude et de fiabilité des données pour répondre aux objectifs :

- D'une restitution de qualité dans le cadre du droit à l'information et des échanges inter-régimes,
- De détermination de données statistiques plus complètes et plus fines,
- D'encaissements adossés aux données individuelles de cotisations.

Cette qualité de gestion requiert un plus grand niveau de précision des informations transmises par les employeurs territoriaux.

Dans ce cadre, la CDC conforte son partenariat avec les centres départementaux de gestion pour les employeurs territoriaux de la fonction publique territoriale de moins de 350 affiliés et les employeurs territoriaux volontairement affiliés.

Ce partenariat a notamment pour objectif de permettre à tous les actifs d'avoir le même niveau d'information quelle que soit la taille de leurs employeurs et vise à apporter, aux centres de gestion, les moyens d'assurer un appui de proximité aux employeurs territoriaux (information, accompagnement, appui sur la préparation des demandes de retraite).

Faisant suite à la reprise d'antériorité des données de carrière menée au cours des précédentes Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), les employeurs territoriaux et les centres de gestion seront sollicités notamment pour compléter les données déclaratives nécessaires à la fiabilisation des CIR.

Plus largement, cette collaboration pourra être actualisée en fonction de l'évolution des services proposés : validations de services, liquidations simplifiées, qualification des CIR ...

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités et les conditions de prise en charge financière des interventions effectuées par le centre de gestion à la demande de la CDC.

Article 2 - ENGAGEMENTS DU CENTRE DE GESTION

2.1 PERIMETRE

Le CDG exerce les missions ci-après définies au bénéfice :

- Des employeurs territoriaux de son ressort territorial obligatoirement affiliés et de leurs agents,
- Des employeurs territoriaux volontairement affiliés et de leurs agents,

Le CDG s'engage à prendre les dispositions nécessaires afin que la permanence de la fonction de correspondant retraite au bénéfice des employeurs territoriaux relevant de son périmètre, au titre de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC, soit assurée.

2.2 MISSIONS

Le CDG est chargé d'une triple mission :

- Une mission d'information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC
- Une mission d'accompagnement des employeurs territoriaux pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC.
- Une mission d'accompagnement des actifs et d'intervention, pour le compte des employeurs territoriaux au titre de la CNRACL, sur les dossiers listés à l'article 2.2.3.2 et adressés à la CDC

Le prévisionnel des missions en réalisation sera présenté tous les ans par le CDG dans le plan d'actions (modèle *annexe 1*) dont le suivi est détaillé en § 4.1.

2.2.1 INFORMER LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX ET LES ACTIFS

2.2.1.1 INFORMER LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX

Cette mission consiste à conduire des actions visant à informer et sensibiliser les employeurs territoriaux.

Le CDG anime des séances d'informations collectives destinées aux gestionnaires retraite des employeurs territoriaux affiliés. Le CDG réunit des employeurs ciblés pour répondre à des besoins spécifiques d'information, portant sur la réglementation ou sur les nouveaux outils (Plateforme Employeurs Publics PEP's).

Des actions de communication seront régulièrement menées par le CDG pour contribuer à une meilleure connaissance du domaine de la retraite et mettre en avant le rôle du CDG dans le partenariat avec la CDC:

- Informer de manière périodique dans le cadre d'une page dédiée à la retraite sur le site du CDG
- Communiquer sur tout support approprié (circulaires, brochures, bulletins d'informations),
- Mettre en œuvre une hot line (téléphone, courriel, Visio).

A l'issue de chaque séance d'information collective, le CDG transmettra à la CDC le formulaire représenté à l'annexe 6 et accessible exclusivement via le lien suivant :

<https://enquetes-retraites.caissedesdepots.fr/cgi-bin/HE.exe/SF?P=1z350z2z-1z-1z0F79EFBF1B>

La transmission de ce formulaire permettra la rémunération de ces séances selon les modalités fixées à l'article 3.3.1 de cette convention.

Les agents assistant à ces séances d'information collectives seront déclarés dans l'annexe 2, conservée par le CDG. La CDC se réserve le droit de demander, à tout moment, la transmission de l'annexe 2 afin d'effectuer une enquête d'évaluation.

2.2.1.2 INFORMER LES ACTIFS

Le CDG organise des actions collectives de sensibilisation (conférences ou forums) à destination des actifs.

Ces missions sont animées par le(s) correspondant(s). Le CDG pourra obtenir l'assistance de son chargé de relation retraite (CRR) pour une première animation.

A l'issue de chaque séance d'information collective, le CDG transmettra à la CDC le formulaire représenté à l'annexe 6 et accessible exclusivement via le lien suivant :

<https://enquetes-retraites.caissedesdepots.fr/cgi-bin/HE.exe/SF?P=1z350z2z-1z-1z0F79EFBF1B>

La transmission de ce formulaire permettra la rémunération de ces séances selon les modalités fixées à l'article 3.3.1 de cette convention.

Les actifs assistant à ces séances d'information collectives seront déclarés dans l'annexe 3, conservée par le CDG. La CDC se réserve le droit de demander, à tout moment, la transmission de l'annexe 3 afin d'effectuer une enquête d'évaluation.

2.2.2 ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX

Le CDG organise des ateliers pratiques sur les fonctionnalités des services en ligne et les actes matérialisés existants.

A l'issue de chaque atelier pratique, le CDG transmettra à la CDC le formulaire représenté à l'annexe 6 et accessible exclusivement via le lien suivant :

<https://enquetes-retraites.caissedesdepots.fr/cgi-bin/HE.exe/SF?P=1z350z2z-1z-1z0F79EFBF1B>

La transmission de ce formulaire permettra la rémunération de ces séances selon les modalités fixées à l'article 3.3.1 de cette convention.

Les agents assistant à ces ateliers seront déclarés dans l'annexe 2, conservée par le CDG. La CDC se réserve le droit de demander, à tout moment, la transmission de l'annexe 2 afin d'effectuer une enquête d'évaluation.

2.2.3 ACCOMPAGNER LES ACTIFS ET INTERVENIR SUR LES DOSSIERS ET PROCESSUS

2.2.3.1 ACCOMPAGNER LES ACTIFS

Le CDG organise des rendez-vous individuels afin de réaliser des Accompagnements Personnalisés Retraite (APR) qui peuvent, en tant que de besoin, aboutir à une demande d'Entretien Information Retraite (EIR) traitée par la CNRACL.

Ces APR pourront être réalisés en présentiel ou par tout autre canal (Téléphone, Skype ...) selon les situations.

Les actifs concernés par un APR sont les agents les plus proches de la retraite (à priori, dans la maille des 5 années précédant leur départ effectif).

Tous les types de départ ouvrent droit à un APR dans la limite d'un par agent.

Cet accompagnement comprend la phase de préparation de l'entretien (fiabilisation et qualification du CIR, simulations, analyse des résultats) et l'entretien. Ce nouvel acte est l'occasion de réaliser une qualification complète du CIR de l'agent. C'est en effet une garantie renforcée pour ce dernier de la complétude et de la qualité de ses droits futurs à retraite.

Il sera également l'occasion d'accompagner l'agent dans la création de son espace personnel, lui permettant d'accéder ensuite de manière autonome à l'ensemble des services mis à sa disposition.

A l'issue de chaque APR, le CDG transmettra à la CDC le formulaire représenté à l'annexe 4 et accessible exclusivement via le lien suivant :

<https://enquetes-retraites.caissedesdepots.fr/cgi-bin/HE.exe/SF?P=1z323z2z-1z-1z7515967047>

La transmission de ce formulaire permettra la rémunération de ces APR en fin d'année selon les modalités fixées à l'article 3.3.2 de cette convention.

Dès sa réception, un questionnaire de satisfaction sera envoyé par la CDC à l'actif ayant bénéficié de l'APR.

2.2.3.2 INTERVENIR SUR LES DOSSIERS ET PROCESSUS

Les dossiers et processus sur lesquels le CDG est susceptible d'intervenir sont les suivants :

- La validation de périodes, la régularisation et le transfert des droits au Régime général et à l'IRCANTEC (sur support papier) nommés Actes matérialisés
- La demande d'avis préalable
- La demande de liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion ;
- La simulation de calcul de pension
- La fiabilisation par la qualification des CIR
- Les corrections d'anomalies sur les déclarations annuelles (DI).

Ces traitements apportent un appui aux employeurs territoriaux et ne se substituent pas aux traitements assurés par la CDC visant à la recevabilité des demandes et à l'attribution des droits au regard de la réglementation.

Le CDG, dès lors qu'il est intervenu pour le compte d'un employeur territorial sera l'interlocuteur de la CDC.

Le CDG et les employeurs territoriaux affiliés obligatoirement et volontairement de son périmètre d'intervention, déterminent en commun les modalités d'intervention de celui-ci.

- o Pour les processus dématérialisés : Ils font l'objet de la part du CDG, pour le compte des employeurs territoriaux, soit d'un contrôle des données saisies par les employeurs territoriaux soit de la saisie des données par le CDG.
- o Pour les processus non dématérialisés : Le CDG réalise et /ou contrôle la validation et la transmission des données par support papier à la CDC.

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS

3.1 MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'ASSISTANCE CNRACL, RAFF ET IRCANTEC SANS PARTICIPATION FINANCIERE DES CDG AUX FRAIS DE LOGISTIQUE ET DE MISSIONS DES PARTICIPANTS

- La CDC convie le directeur du CDG ou son représentant aux séances d'information qu'elle initie au profit des employeurs territoriaux non affiliés au CDG.
- La CDC propose, pour chaque nouveau correspondant un stage de formation initiale CNRACL, RAFF et IRCANTEC.
- La CDC dispense périodiquement (au minimum 1 fois par an) pour deux représentants par CDG un stage d'actualisation des connaissances (évolutions réglementaires et des procédures, accompagnement de l'utilisation des services dématérialisés, ...) et d'actualité sur le partenariat.
- La CDC organisera une formation spécifique pour les CDG suite à la réforme des retraites intervenant pendant cette convention.
- La CDC informe aussi préalablement le CDG (si possible 48h avant les employeurs territoriaux) de toutes modifications de la réglementation, des procédures et des informations qu'elle juge utiles. Pour ce faire, elle met à disposition des CDG un espace personnalisé avec des informations spécifiques et utiles aux CDG (cf. différents modules et supports de formation, ...).
- La CDC offre un accès privilégié à sa plateforme téléphonique **05 57 57 90 09** et lui fournit une connexion sécurisée sur la Plateforme Employeurs Publics PEP's.
- La CDC propose et organise des classes virtuelles avec des CDG sur des sujets particuliers selon les besoins.
- La CDC met à disposition du CDG l'information et les supports nécessaires (format PDF) pour sa mission d'animation des séances d'informations collectives : diaporamas utilisés par la CDC, textes réglementaires, guides utilisateurs des services dématérialisés.

3.2 MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'ASSISTANCE CNRACL, RAFF ET IRCANTEC AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DES CDG AUX FRAIS DE LOGISTIQUE ET DE MISSIONS DES PARTICIPANTS

- En tant que de besoin, la CDC dispense une formation renforcée sur l'invalidité CNRACL / Allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales (ATIACL) pour tous les CDG assurant le secrétariat des commissions de réforme et comités médicaux, ainsi que pour les médecins qui y participent.
- A la demande des CDG, elle peut assister les correspondants pour les premières séances d'informations collectives sous réserve de ses disponibilités.

3.3 CONTRIBUTION FINANCIERE

La CDC verse une contribution financière au CDG pour le rôle qu'il joue auprès des employeurs territoriaux et des actifs dans le cadre de cette convention.

Les projets de Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) CNRACL, RAFF et IRCANTEC dans leurs trajectoires financières de référence, fixent une enveloppe pour la rémunération des partenariats. Dans ce cadre, la rémunération pour le partenariat CDG s'inscrit dans une enveloppe globale annuelle maximale de :

1 911 260 € pour l'année 2020 répartis comme suit :
1 741 260 € au titre de la CNRACL
100 000 € au titre du RAFF
70 000 € au titre de l'IRCANTEC

1 864 430 € pour l'année 2021 répartis comme suit :
1 694 430 € au titre de la CNRACL
100 000 € au titre du RAFF
70 000 € au titre de l'IRCANTEC

1 818 540 € pour l'année 2022 répartis comme suit :
1 648 540 € au titre de la CNRACL
100 000 € au titre du RAFF
70 000 € au titre de l'IRCANTEC

Il est à noter que les participations du RAFF et de l'IRCANTEC sont susceptibles d'évoluer en fonction du renouvellement des COG des 2 régimes.

Cette contribution se répartit pour l'ensemble des CDG, comme suit :

- Un financement au titre de la mission d'organisation et d'animation de séances d'informations et d'accompagnements collectives à destination des employeurs territoriaux et des actifs,
- Un financement au titre des interventions sur les dossiers de liquidation et les actes matérialisés CNRACL,
- Un financement pour les APR.

Un dispositif d'ajustement de cette rémunération unitaire à la baisse est mis en place si nécessaire, sur les APR, les interventions sur les dossiers de liquidation et sur les actes matérialisés, afin de respecter les enveloppes globales annuelles ; les coûts unitaires mentionnés sont par conséquent indicatifs.

Par ailleurs toutes les lignes de financement sont fongibles si un dépassement est constaté sur l'une ou l'autre des lignes.

Le modèle de coût de la CDC étant en cours de refonte, une évolution de la périodicité de la rémunération sera proposée en 2021 (paiement de l'ensemble des actes en fin d'année)

3.3.1 AU TITRE DES MISSIONS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT CNRACL, RAFF ET IRCANTEC

- 250 € par séance d'information et d'accompagnement collective organisée et animée par le CDG pour le compte des employeurs territoriaux affiliés obligatoirement ou volontairement, quelle que soit sa durée (sur 1 jour ou une demi-journée) et pour un minimum de 25 participants (*).
- 500 € par atelier pratique organisé et animé par le CDG pour le compte des employeurs territoriaux affiliés obligatoirement ou volontairement, quelle que soit sa durée (sur 1 jour ou une demi-journée) et pour un minimum de 8 participants (*).
- 500 € par séance d'information collective organisée et animée par le CDG pour les actifs, quelle que soit sa durée (sur 1 jour ou une demi-journée) et pour un minimum de 50 participants (*).

(* Précision : si le nombre de participants d'une séance/atelier ne permet pas sa rémunération (inférieur aux minimums susmentionnés), celui-ci sera pris en compte pour la déclaration suivante.

La rémunération sera calculée sur les bases tarifaires ci-dessus dans la limite d'un plafond de 5 000 € par an par CDG et par département.

3.3.2 AU TITRE DES ACCOMPAGNEMENTS ET INTERVENTIONS SUR DOSSIERS CNRACL POUR LE COMPTE DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX AFFILIES

Ces actions ne se substituent pas à l'instruction des demandes reçues et relèvent de la responsabilité du service gestionnaire de la CNRACL.

- Pour les actes matérialisés : (RTB, Régularisations, Validations)
20 € par dossier envoyé à la CDC (validations, régularisations de service, transferts de droits)
- Pour les actes dématérialisés :
 - 30 € par dossier de liquidation contrôlé et/ou envoyé, élevés à 40 € pour les dossiers ayant préalablement fait l'objet d'une qualification de CIR ;
 - 100 € pour chaque Accompagnement Personnalisé Retraite réalisé, dans la limite d'un APR par actif sur la totalité de sa carrière.

Article 4 - SUIVI ET PILOTAGE

4.1 SUIVI

La CDC se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur les données transmises.

Des enquêtes qualitatives, pendant la durée de la convention, seront effectuées par la CDC auprès des employeurs territoriaux concernés pour évaluer la mise en œuvre du partenariat de chaque CDG. Les résultats de ces enquêtes seront présentés au Comité National Technique (CNT) et communiqués aux CDG concernés. Ce dispositif global visant à évaluer la qualité des actions déployées au sein du partenariat vient en complément des enquêtes pouvant être envoyées par la CDC à l'issue des actions conduites par les CDG.

Des indicateurs qualité à partir desquels ces enquêtes pourront être réalisées, seront définis par le comité national technique défini à l'article 4.2.

4.1.1 SUIVI DES MISSIONS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT, D'ORGANISATION ET D'ANIMATION DES SEANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX ET LES ACTIFS ET ASSISTANCE CNRACL, RAFF ET IRCANTEC

Au 31 janvier de l'année en cours, le CDG devra adresser à la CDC son plan d'actions prévisionnel (modèle en *annexe 1*). Cet engagement prendra effet à compter de 2021. Pour 2020, la date de remise de ce document est fixée au 31 mars.

Le CRR accompagnera, si besoin, le CDG pour l'élaboration du plan d'actions et s'assurera que les actions identifiées dans le plan d'actions ont bien été réalisées.

Chaque semestre, un bilan des actions du semestre écoulé sera réalisé.

Un compte rendu de cet échange sera réalisé avec si nécessaire, un ajustement du plan d'actions et des propositions d'amélioration.

4.1.2 SUIVI DES ACCOMPAGNEMENTS ET INTERVENTIONS SUR LES ACTES DE GESTION CNRACL

- Dossiers matérialisés contrôlés et/ou envoyés

Chaque semestre, le CDG adressera à la CDC le formulaire représenté à l'annexe 5 et accessible exclusivement via le lien suivant :

<https://enquetes-retraites.caissedesdepots.fr/cgi-bin/HE.exe/SF?P=1z325z2z-1z-1z153102E7A7>

La transmission de ce formulaire permettra la rémunération des actes matérialisés selon les modalités fixées à l'article 3.3.2 de cette convention.

- Dossiers de liquidation contrôlés et/ou envoyés

Chaque semestre, la CDC réalisera une extraction de son SI (système d'information) du nombre de dossiers de liquidation contrôlés et/ou saisis, avec et sans qualification préalable par chaque CDG.

Les dossiers de liquidation rémunérés seront les dossiers ayant fait l'objet d'une mise en paiement de la pension à l'agent au cours du semestre. Chaque CDG pourra, sur demande, obtenir la liste des dossiers rémunérés pour vérification.

- **APR réalisés**

Les APR seront rémunérés en fin d'année sur la base des déclarations mentionnées au 2.2.3.1 de la convention, transmises par les CDG.

Les questionnaires de satisfaction retournés par les agents seront exploités par la CDC.

4.2 PILOTAGE DU PARTENARIAT

Un CNT (cf. article 4.1), composé de représentants de directeurs des CDG (1 titulaire et 1 suppléant par région) et de représentants de la CDC, pilote ce partenariat. Il se réunit au moins deux fois par an ou à la demande d'une des deux parties en tant que de besoin.

Ses missions consistent à :

- Assurer la qualité et l'homogénéité des actions menées dans le cadre des conventions signées
- Objectiver les diagnostics
- Décider des actions d'amélioration
- Porter les comptes rendus des réunions à la connaissance des présidents des CDG
- Prendre en compte les remontées des autres directeurs ne siégeant pas au CNT et leur communiquer les comptes rendus de l'instance
- Participer à l'élaboration de la convention de partenariat CDG-CDC
- Prioriser les actes et processus avec la CDC en fonction de l'actualité retraite
- Proposer à enveloppe constante une évolution des plafonds et/ou tarifs initiaux en fonction de la réalité de l'activité des CDG et de la révision par la CDC des priorités afférentes
- Définir les indicateurs d'activité CDG pour analyse des résultats.

Article 5 – RESPONSABILITES ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le CDG vérifie la qualité des informations fournies par et sous la responsabilité des employeurs territoriaux et s'assure de la qualité des données saisies ou complétées, des contrôles diligentés, des actions réalisées et de l'utilisation des informations recueillies.

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable des incidents techniques pouvant survenir sur des réseaux de télécommunications dont elles n'ont pas la maîtrise.

Les informations et documents transmis à la CDC restent confidentiels, exceptés ceux que la loi ou le règlement oblige à divulguer.

Le CDG reconnaît que les données contenues dans les pièces administratives dématérialisées transmises à la CDC sont susceptibles d'être des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

- Garanties apportées par la CDC

La CDC, dans le cadre de sa mission de gestion administrative du Régime, est responsable du traitement des données à caractère personnel parmi lesquelles figurent les données relatives aux affiliés, pensionnés et ayants-droits (les Données des personnes concernées ou les Données) de la CNRACL, le RAFFP et l'IRCANTEC.

A ce titre, elle est la garante, sur les Données des personnes concernées, du respect du droit en vigueur applicable à la protection des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (le RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La CDC offre les garanties et prend les engagements suivants :

- Les Données ont été collectées, traitées conformément aux lois ou règlements applicables et aux seules finalités prévues par les textes
- Les Données doivent être exactes et, si nécessaire, actualisées. Elles doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités de leur traitement
- Les mesures techniques et organisationnelles mises en place sont appropriées pour protéger les Données contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé. Ces mesures assurent un niveau de sécurité adapté au risque lié au traitement et à la nature des données à caractère personnel à protéger
- Des mesures supplémentaires sont prises, le cas échéant, pour protéger les données dites sensibles au sens du RGPD
- Les procédures mises en place permettent d'assurer que les tiers autorisés à accéder aux Données, y compris les sous-traitants ou le CDG en sa qualité de destinataire de ces données, respectent et préservent la confidentialité et la sécurité des Données et les dispositions du RGPD en général.

Cette disposition ne s'applique pas, en revanche, aux personnes ou autorités que la loi ou la réglementation autorise ou oblige à accéder aux Données.

- La gestion des droits, au sens du RGPD, des personnes concernées par les traitements mis en œuvre dans le cadre de la gestion administrative du Régime est respectée
- Les destinataires des Données ne peuvent les traiter que dans le cadre de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Les sous-traitants agissent selon les instructions de la CDC en sa qualité de responsable de traitement
- Les Données des personnes concernées communiquées aux tiers autorisés doivent être exactes
- La conservation des Données fait l'objet d'une durée définie conformément à la finalité de leur traitement.

La CDC avise ses sous-traitants de ce que les engagements énoncés au présent article leur sont applicables ; ainsi, la CDC reste responsable du respect de ceux-ci.

La CDC se conforme à sa Politique de protection des données à caractère personnel publiée et consultable à l'adresse suivante : <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/dcp> qu'elle s'engage à tenir en permanence à jour conformément aux lois et règlements dans leur version en vigueur.

Conformément à la réglementation et notamment au RGPD, les personnes concernées disposent de droits qu'elles peuvent exercer en contactant la CDC par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts et consignations – Données Personnelles - Établissement de Bordeaux – 5 rue du Vergne – 33059 BORDEAUX CEDEX ou par courriel à l'adresse : mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr.

En sa qualité de responsable de traitement, la CDC s'engage à notifier au CDG toute violation de Données

dés personnes concernées dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance en adressant un courriel au CDG permettant ainsi à ses instances d'être informées dans les meilleurs délais. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile, y compris :

- Une description de la nature de la violation de Données,
- Une description des conséquences possibles de la violation de Données,
- Une description des mesures prises pour remédier à la violation de Données, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Il est précisé qu'il appartiendra à la CDC de notifier cette violation, si nécessaire, à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Enfin, la CDC accepte de répondre à toutes questions des instances du CDG ou du délégué à la protection des données du CDG se rapportant à sa conformité au RGPD dans le cadre de sa mission de gestion administrative du Régime et à leur communiquer la documentation nécessaire aux fins de garantie donnée aux engagements pris dans la présente clause.

- Garanties apportées par le CDG

Le CDG est autorisé à obtenir communication de Données en tant que destinataire des Données. Il s'engage, une fois les Données reçues, à respecter les termes de leur utilisation conformément à la réglementation en vigueur.

Le CDG, en sa qualité de destinataire des Données des personnes concernées, peut devenir à son tour responsable de traitement de données à caractère personnel sur ces Données, dès lors qu'il les utilise pour mettre en œuvre un traitement de données à caractère personnel dont il définit les finalités et les moyens. Il s'engage alors à offrir les mêmes garanties que celles énoncées au présent article et à respecter les dispositions du RGPD, en particulier.

Article 6 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de trois (3) ans, à législation et réglementation constantes. La collaboration entre le CDG et la CDC étant inscrite dans la durée, les modalités de renouvellement de cette convention et de ses annexes seront examinées à partir du premier trimestre 2022.

En cas d'inexécution par l'une des parties d'une obligation lui incombant, le présent accord sera résilié de plein droit par la partie lésée en respectant un préavis d'une durée d'un (1) mois ouvrable après la réception d'une mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception restée sans effet à l'issue de ce délai.

Article 7 - DISPOSITIONS GENERALES

7.1 INTEGRALITE DE LA CONVENTION

Les parties reconnaissent que la présente convention et ses annexes constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

7.2 MODIFICATION DE LA CONVENTION

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention quelle qu'en soit la forme ne produiront d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé

entre elles.

7.3 NULLITE

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la convention ni altérer la validité de ses autres dispositions.

7.4 DOMICILIATION

Les parties élisent domicile aux adresses figurant en tête de la présente convention.

7.5 DROIT APPLICABLE ET DIFFERENDS

La présente convention est régie par le droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable, conformément aux réglementations qui les régissent, toutes les contestations relatives à la validité, l'exécution ou l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, les litiges relèveront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Paris.

Fait à Bordeaux, le

en deux (2) exemplaires.

Pour le Centre de Gestion du MAINE ET LOIRE

Pour la Caisse des Dépôts



Madame MARQUET Elisabeth
Présidente du Centre de Gestion du MAINE ET
LOIRE

Monsieur Michel Yahiel
Directeur des retraites et de la solidarité de
la Caisse des Dépôts

ANNEXES

Annexe 1 : Projet de plan d'actions

Annexe 2 : Emargement des ateliers/séances d'information collectives aux employeurs

Annexe 3 : Emargement des séances d'information collectives aux actifs

Annexe 4 : Formulaire suite à tenue d'un Accompagnement Personnalisé Retraite (APR)

Annexe 5 : Formulaire des actions à rémunérer (Type de dossiers)

Annexe 6 : Formulaire des actions à rémunérer (Type d'information)